

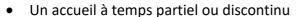
MOYENS ET MODALITES PEDAGOGIQUES LIES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée.

REVERSE FORMACTION adopte une démarche inclusive et s'agit de mettre en œuvre un parcours de formation adapté et individualisé permettant un chemin de réussite pour tous les stagiaires.



Au sens de la loi, le décret n°2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à « la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant » précise que les aménagements peuvent porter sur :

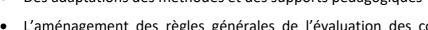








• L'aménagement des règles générales de l'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.



REVERSE FORMACTION met en place les compensations suivantes :

- Formation à distance, accessible depuis le domicile
- Supports de cours adaptés : lisibles (caractères augmentés, couleur et type de document, polices modifiables, diaporamas faciles à lire et/ou à comprendre)
- Location de salle adaptée pour répondre à des besoins d'accessibilité (parking, ascenseur, espace aménagé)
- Mise à disposition de matériel adapté (fauteuil ergonomique, siège assis-debout, ballon)
- > Rythme de formation adapté qui tient compte de la fatigabilité de la personne
- Suivi individuel renforcé (reformulation régulière pour s'assurer de l'appropriation de la personne)

- Synthèse vocale, sous-titres pour les formations à distance
- Absence de situation de « double tâche » afin d'éviter à la personne porteuse d'un trouble DYS (lecture, écriture, orthographe) de réduire son potentiel d'attention mobilisable pour exécuter des tâches en simultané
- Non utilisation des méthodes d'auto-formation vis-à-vis des personnes qui n'ont pas d'aptitude développée à l'autonomie et qui peuvent dans ce cadre se sentir en difficulté (sentiment d'abandon, d'incompétence, de perte de repères, etc.)
- Faire appel à une tiers personne ou réorienter le stagiaire en fonction de son handicap et de son projet de formation vers un opérateur compétent.

Version 01 – 03/2023